

◎債務救済措置に関する日本国政府とカメルーン共和国政府との間の交換
公文

(略称) カメルーンとの債務救済措置取極

平成 十一年 六月 十八日 ヤウンデで
平成 十一年 六月 十八日 効力発生
平成 十一年十二月二十四日 告示

(外務省告示第五一四号)

目 次

日本側書簡	二五九
1 債務救済措置	二五九
2 繰延債務の額	二五九
3 債務繰延べの条件	二六三
4 銀行手数料	二六三
5 債務繰延べの第三国より不利でない条件の付与	二六四
6 協議	二六四
付表一 繰延債務の内訳	二六五
付表二 繰延債務の内訳	二六五
付表三 繰延債務の内訳	二六五
付表四 繰延債務の内訳	二六六
付表五 繰延債務の内訳	二六六
付表六 繰延債務の内訳	二六六

付表七	繰延債務の内訳	二六七
付表八	繰延債務の内訳	二六七
付表九	繰延債務の内訳	二六七
付表十	繰延債務の内訳	二六八
付表十一	繰延債務の内訳	二六八
付表十二	繰延債務の内訳	二六八
付表十三	繰延債務の内訳	二六九
付表十四	繰延債務の内訳	二六九
付表十五	繰延債務の内訳	二六九
付表十六	繰延債務の内訳	二七〇
附属書		二七一
カメルーン側書簡		二七三

日本側書簡

債務救済措置

繰延債務の額

(債務救済措置に関する日本国政府とカメルーン共和国政府との間の交換公文)

(日本側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本使は、千九百九十七年十月二十三日及び二十四日にパリで開催されたカメルーン共和国政府の代表者と関係債権諸国政府の代表者との間の協議において到達した結論に基づき日本国政府の代表者とカメルーン共和国政府の代表者との間で行われた最近の交渉に言及する光栄を有します。本使は、更に、前記の交渉において到達した次の了解を確認する光栄を有します。

1 債務繰延方式による債務救済措置が、海外経済協力基金(以下「基金」という)により、日本国において施行されている関係法令に従ってとられることになる。

2 (1) 繰延への対象となる債務(以下「繰延債務」という)の総額は、六億三百九十六万四千四十三円(六〇三、九六四、〇四三円)になる。繰延債務は、カメルーン共和国政府が基金に対して負う次の債務であつてこの書簡の付表に掲げるものから成る。

(a) 過去に繰り延べられなかった債務に関し、

(i) 千九百九十七年九月三十日以前に弁済期限の到来した未払の元本及び契約上の利子(それらの内訳は、この書簡の付表一に掲げられる)。

(ii) 千九百九十七年十月一日から千九百九十八年八月三十一日までの間(両期日を含む)に弁済期限の到来した未払の元本及び契約上の利子(それらの内訳は、この書簡の付表二に掲げられる)。

カメルーンとの債務救済措置取極

(Note japonaise)

Yaoundé, le 18 juin 1999

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à la négociation récemment tenue entre les représentants du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de la République du Cameroun sur la base de la conclusion des consultations qui ont eu lieu à Paris le 23 et le 24 octobre 1997 entre les représentants du Gouvernement de la République du Cameroun et des Gouvernements des pays créanciers intéressés. J'ai également l'honneur de confirmer l'entente intervenue à l'issue de ladite négociation sur ce qui suit:

1. La mesure d'allègement de dette sous la forme de la consolidation s'appliquera dans le cadre des lois et règlements y relatifs en vigueur au Japon par le Fonds de Coopération Economique d'Outre-Mer (ci-après dénommé "le Fonds").

2. (1) Le montant total des dettes qui font l'objet de consolidation (ci-après dénommées "les Dettes consolidées") s'élève à six cent trois millions neuf cent soixante-quatre mille quarante-trois yens (#603.964.043). Les Dettes consolidées se composent des dettes mentionnées ci-après dues par le Gouvernement de la République du Cameroun remboursables au Fonds. Le contenu de ces dettes est spécifié dans les listes annexées à cette Note.

(a) Parmi les dettes non consolidées dans le passé:

(i) le principal et l'intérêt payables suivant le contrat non réglés dont l'échéance est venue sur ou avant le 30 septembre 1997. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 1 annexée ci-après;

(ii) le principal et l'intérêt payables suivant le contrat non réglés dont l'échéance est venue entre le 1er octobre 1997 et le 31 août 1998 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 2 annexée ci-après;

カメルーンとの債務救済措置取極

二六〇

- (iii) 千九百九十八年九月一日から千九百九十九年八月三十一日までの間（満期日を含む）に弁済期限の到来したか又は到来する元本及び契約上の利子（それらの内訳は、この書簡の付表三に掲げられる）。
- (iv) 千九百九十九年九月一日から二千年八月三十一日までの間（満期日を含む）に弁済期限の到来する元本及び契約上の利子（それらの内訳は、この書簡の付表四に掲げられる）。ただし、国際通貨基金（以下「IMF」という）の理事会が千九百九十九年十月三十一日（以下「承認の期限」という）までに拡大構造調整措置に基づくカメルーン共和国政府とIMFとの間の第三年次取極を承認し、かつ、関係債権諸国が千九百九十七年十月二十四日にパリでカメルーン共和国政府の代表者及び関係債権諸国政府の代表者によって署名された合意議事録に定める条件をカメルーン共和国政府が遵守したと認める場合に限る。
- (b) 千九百九十二年八月二十六日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡により行われた取極に従って過去に繰り延べられた債務に関し、
- (i) 千九百九十七年九月三十日以前に弁済期限の到来した未払の繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表五に掲げられる）。
- (ii) 千九百九十七年十月一日から千九百九十八年八月三十一日までの間（満期日を含む）に弁済期限の到来した未払の繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表六に掲げられる）。
- (iii) 千九百九十八年九月一日から千九百九十九年八月三十一日までの間（満期日を含む）に弁済期限の到来したか又は到来する繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表七に掲げられる）。

- (iii) le principal et l'intérêt payables suivant le contrat dont l'échéance est venue ou viendra entre le 1er septembre 1998 et le 31 août 1999 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 3 annexée ci-après; et
- (iv) le principal et l'intérêt payables suivant le contrat dont l'échéance viendra entre le 1er septembre 1999 et le 31 août 2000 (y compris ces deux dates), à condition que le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (ci-après dénommé "le FMI") ait approuvé avant le 31 octobre 1999 (ci-après dénommé "l'échéance d'approbation") un troisième accord annuel entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le FMI au titre de la Facilité d'ajustement Structurel Renforcée, et que les pays créanciers participants considèrent que le Gouvernement de la République du Cameroun aura satisfait aux conditions prévues au Procès-verbal agréé signé le 24 octobre 1997 à Paris par les représentants du Gouvernement de la République du Cameroun et des Gouvernements des pays créanciers intéressés. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 4 annexée ci-après.
- (b) Parmi les dettes déjà consolidées auxquelles se sont appliquées les dispositions d'arrangement conformément aux Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 26 août 1992:
- (i) l'intérêt de rééchelonnement non réglé dont l'échéance est venue sur ou avant le 30 septembre 1997. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 5 annexée ci-après;
- (ii) l'intérêt de rééchelonnement non réglé dont l'échéance est venue entre le 1er octobre 1997 et le 31 août 1998 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 6 annexée ci-après;
- (iii) l'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance est venue ou viendra entre le 1er septembre 1998 et le 31 août 1999 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est

(iv) 千九百九十九年九月一日から二千八百九十一年までの間（満期日を含む）に弁済期限の到来する繰延利子（それらの内訳は、この書簡の付表八に掲げられる）。ただし、(a)(iv)にいう条件が満たされた場合に限る。

(c) 千九百九十五年三月三十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡（以下「従前の書簡I」という。）により行われた取極に従って過去に繰り延べられた債務に関し、

(i) 従前の書簡Iの2(i)(a)にいう債務の繰延利子であって千九百九十七年九月三十日以前に弁済期限の到来した未払のもの及びその遅延利子であって千九百九十七年九月三十日以前に生じたもの（それらの内訳は、この書簡の付表九に掲げられる）。

(ii) 従前の書簡Iの2(i)(a)にいう債務の繰延利子であって千九百九十七年十月一日から千九百九十八年八月三十一日までの間（満期日を含む）に弁済期限の到来した未払のもの（それらの内訳は、この書簡の付表十に掲げられる）。

(iii) 従前の書簡Iの2(i)(a)にいう債務の繰延利子であって千九百九十八年九月一日から千九百九十九年八月三十一日までの間（満期日を含む）に弁済期限の到来したか又は到来するもの（それらの内訳は、この書簡の付表十一に掲げられる）。

(iv) 従前の書簡Iの2(i)(a)にいう債務の繰延利子であって千九百九十九年九月一日から二千八百九十一年までの間（満期日を含む）に弁済期限の到来するもの（それらの内訳は、この書簡の付表十二に掲げられる）。ただし、(a)(iv)にいう条件が満たされた場合に限る。

カメルーンとの債務救済措置取極

spécifié dans la liste 7 annexée ci-après;
et

(iv) l'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance viendra entre le 1er septembre 1999 et le 31 août 2000 (y compris ces deux dates), sous réserve que les conditions indiquées à l'alinéa (a)(iv) ci-dessus soient remplies. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 8 annexée ci-après.

(c) Parmi les dettes déjà consolidées auxuelles se sont appliquées les dispositions d'arrangement conformément aux Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 30 mars 1995 (ci-après dénommées "lesdites Notes I") :

(i) l'intérêt de rééchelonnement non réglé des dettes spécifiées à l'alinéa (1)(a) du paragraphe 2 desdites Notes I dont l'échéance est venue sur ou avant le 30 septembre 1997 et, son intérêt de retard à la date du 30 septembre 1997. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 9 annexée ci-après;

(ii) l'intérêt de rééchelonnement non réglé des dettes spécifiées à l'alinéa (1)(a) du paragraphe 2 desdites Notes I dont l'échéance est venue entre le 1er octobre 1997 et le 31 août 1998 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 10 annexée ci-après;

(iii) l'intérêt de rééchelonnement des dettes spécifiées à l'alinéa (1)(a) du paragraphe 2 desdites Notes I dont l'échéance est venu ou viendra entre le 1er septembre 1998 et le 31 août 1999 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 11 annexée ci-après;

(iv) l'intérêt de rééchelonnement des dettes spécifiées à l'alinéa (1)(a) du paragraphe 2 desdites Notes I dont l'échéance viendra entre le 1er septembre 1999 et le 31 août 2000 (y compris ces deux dates) sous réserve que les conditions indiquées à l'alinéa (a)(iv) ci-dessus soient remplies. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 12 annexée ci-après;

カメルーンとの債務救済措置取極

一一六二

- (v) 従前の書簡Ⅰの2(i)(b)及び(i)(c)という債務の繰延利子であつて千九百九十七年九月三十日以前に弁済期限の到来した未払のもの並びにその遅延利子であつて千九百九十七年九月三十日以前に生じたもの(それらの内訳は、この書簡の付表十三に掲げられる)。
- (vi) 従前の書簡Ⅰの2(i)(b)及び(i)(c)という債務の繰延利子であつて千九百九十七年十月一日から千九百九十八年八月三十一日までの間(両期日を含む)に弁済期限の到来した未払のもの(それらの内訳は、この書簡の付表十四に掲げられる)。
- (d) 千九百九十七年十一月十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡(以下「従前の書簡Ⅱ」という)により行われた取極に従つて過去に繰り延べられた債務に関し、
- (i) 従前の書簡Ⅱの2(i)(a)(i)、(i)(b)(i)及び(i)(c)という債務の繰延利子であつて千九百九十八年九月一日から千九百九十九年八月三十一日までの間(両期日を含む)に弁済期限の到来したか又は到来するもの(それらの内訳は、この書簡の付表十五に掲げられる)。
- (ii) 従前の書簡Ⅱの2(i)(a)(i)、(i)(b)(i)及び(i)(c)という債務の繰延利子であつて千九百九十九年九月一日から二千年八月三十一日までの間(両期日を含む)に弁済期限の到来するもの(それらの内訳は、この書簡の付表十六に掲げられる)。ただし、(a)(ii)という条件が満たされた場合に限る。
- (2) 承認の期限は、関係債権諸国政府の代表者が行う決定に従い日本国政府及びカメルーン共和国政府の関係当局の同意を得て修正することができる。
- (3) (i)にいう総額及びこの書簡の付表は、カメルーン共和国政府の関係当局及び基金が行う最終的照合の

- (v) l'intérêt de rééchelonnement non réglé des dettes spécifiées aux alinéas (1)(b) et (1)(c) du paragraphe 2 desdites Notes I dont l'échéance est venue sur ou avant le 30 septembre 1997 ainsi que son intérêt de retard à la date du 30 septembre 1997. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 13 annexée ci-après;
- (vi) l'intérêt de rééchelonnement non réglé des dettes spécifiées aux alinéas (1)(b) et (1)(c) du paragraphe 2 desdites Notes I dont l'échéance est venue entre le 1er octobre 1997 et le 31 août 1998 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 14 annexée ci-après.
- (d) Parmi les dettes déjà consolidées auxquelles se sont appliquées les dispositions d'arrangement conformément aux Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 10 novembre 1997 (ci-après dénommées "lesdites Note II"):
- (i) l'intérêt de rééchelonnement des dettes spécifiée aux alinéas (1)(a)(i), (1)(b)(i) et (1)(c) du paragraphe 2 desdites Notes II dont l'échéance est venue ou viendra entre le 1er septembre 1998 et le 31 août 1999 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 15 annexée ci-après; et
- (ii) l'intérêt de rééchelonnement des dettes spécifiée aux alinéas (1)(a)(i), (1)(b)(i) et (1)(c) du paragraphe 2 desdites Notes II dont l'échéance viendra entre le 1er septembre 1999 et le 31 août 2000 (y compris ces deux dates), sous réserve que les conditions indiquées à l'alinéa (a)(iv) ci-dessus soient remplies. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 16 annexée ci-après.
- (2) L'échéance d'approbation pourra être modifiée d'un commun accord entre les autorités intéressées du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de la République du Cameroun conformément aux décisions des représentants des Gouvernements des pays créanciers intéressés.
- (3) Le montant total mentionné à l'alinéa (1) ci-

債務繰延 べの条件

後に日本国政府及びカメルーン共和国政府の関係当局間の合意により修正されることがある。

3 債務繰延べの条件は、カメルーン共和国政府と基金との間で締結される債務繰延契約であって、なかな
すく次の原則を含むものにおいて規定される。

(1) 2 (1)(a)及び(1)(b)にいう債務の各々は、この書簡の附属書に掲げる支払計画に従って二十一年九月十
五日に始まる三十六回の半年賦払によって支払われる。

(2) 2 (1)(c)(i)、(1)(c)(ii)、(1)(c)(iii)及び(1)(d)にいう債務の各々は、二十一年九月十五日に始まる八回の
均等半年賦払によって支払われる。

(3) 2 (1)(e)(v)及び(1)(e)(vi)にいう債務の総額の七十パーセントは、千九百九十九年六月三十日に支払われ
残りの三十パーセントは、二十年六月三十日に支払われる。

(4) 繰延債務に対する利子率は、年一・八パーセントとし、2 (1)(c)(i)及び(1)(c)(ii)にいう債務については、
千九百九十七年十月一日から、2 (1)(a)、(1)(b)、(1)(c)(iii)、(1)(c)(iv)及び(1)(d)にいう債務に
ついては、この書簡の付表一、二、三、四、五、六、七、八、十、十一、十二、十四、十五及び十六に
掲げる各々の弁済期日から適用される。

(5) 支払われる利子については、カメルーン共和国のすべての租税及び課徴金が免除される。

4 カメルーン共和国政府は、繰延債務の決済に伴って生ずる銀行手数料を支払う。

銀行手 料

カメルーンとの債務救済措置取極

dessus ainsi que les listes annexées à cette Note, pourront
être modifiés d'un commun accord entre les autorités
intéressées du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de
la République du Cameroun après l'étude finale faite par
les autorités intéressées du Gouvernement de la République
du Cameroun et le Fonds.

3. Les conditions de la consolidation des dettes seront
définies dans l'accord de consolidation des dettes, qui
contiendra, notamment, les principes mentionnés ci-après,
conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun
et le Fonds:

(1) Chacune des Dettes consolidées mentionnées aux
alinéas (1)(a) et (1)(b) du paragraphe 2 sera payée en
trente-six (36) semestrialités dont la première sera
payable le 15 septembre 2011 en conformité avec le
programme de remboursement démontré dans l'Annexe attachée
à cette Note.

(2) Chacune des Dettes consolidées mentionnées aux
alinéas (1)(c)(i), (1)(c)(ii), (1)(c)(iii), (1)(c)(iv) et
(1)(d) du paragraphe 2 sera payée en huit (8) versements
semestriels égaux et successifs, le premier intervenant le
15 septembre 2000.

(3) Soixante-dix pour cent (70%) du total des Dettes
consolidées mentionnées aux alinéas (1)(c)(iv) et (1)(c)(vi)
du paragraphe 2 sera payable le 30 juin 1999 et trente pour
cent (30%) restant le 30 juin 2000.

(4) Le taux d'intérêt applicable aux Dettes
consolidées sera d'un virgule huit pour cent (1,8%) par an.
Ce taux sera applicable à partir du 1er octobre 1997 pour
les dettes mentionnées aux alinéas (1)(c)(i) et (1)(c)(iv)
du paragraphe 2 et à partir des dates d'échéance
respectives démontrées dans les listes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7,
8, 10, 11, 12, 14, 15 et 16 annexées à cette Note pour les
dettes mentionnées aux alinéas (1)(a), (1)(b), (1)(c)(iii),
(1)(c)(iii), (1)(c)(iv), (1)(c)(vi) et (1)(d) du paragraphe
2.

(5) Les intérêts à payer seront exonérés de tout
impôt et taxe de la République du Cameroun.

4. Le Gouvernement de la République du Cameroun payera
les charges bancaires découlant du règlement des Dettes
consolidées.

カメルーンとの債務救済措置取極

二六四

債務繰延
べの第三
国より不
利でない
条件の付
与
協 議

5 カメルーン共和国政府は、いずれかの第三国の居住者である債権を有する者に対し債務救済措置について3(1)、(2)及び(3)にいう条件より有利な条件を与えた場合には、当該債権を有する者と与えらるる条件より不利でない条件を、基金に直ちに与える。

6 カメルーンの債務(一)の取極が対象とするものを含む(二)の再編に關してカメルーン共和国政府の代表者及び關係債権諸国政府の代表者が新たな結論に到達した場合には、日本国政府とカメルーン共和国政府との間でこの取極の継続又は修正について討議するための協議が行われる。

本使は、閣下が前記の了解をカメルーン共和国政府に代わつて確認されれば幸いであります。

本使は、以上を申し進めるに際し、ここに閣下に向かつて敬意を表します。

千九百九十九年六月十八日にヤウンデで

カメルーン共和国駐在
日本国特命全權大使 高木南海雄

カメルーン共和国
経済・大蔵大臣付安定化計画担当大臣
ジャン・マリ・カンクウ閣下

5. Si le Gouvernement de la République du Cameroun accorde aux créanciers résidant dans un Etat tiers quelconque des conditions plus favorables que celles mentionnées aux alinéas (1), (2) et (3) du paragraphe 3 à l'égard des mesures d'allègement de dette, le Gouvernement de la République du Cameroun accordera immédiatement au Fonds des conditions non moins favorables que celles accordées auxdits créanciers.

6. Si les représentants du Gouvernement de la République du Cameroun et des Gouvernements des pays créanciers intéressés parviennent à une nouvelle conclusion sur la réorganisation des dettes camerounaises (y compris celles qui font l'objet du présent arrangement), des consultations seront tenues entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun afin de discuter sur la continuation ou la modification du présent arrangement.

J'ai également l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir confirmer, au nom du Gouvernement de la République du Cameroun, l'entente ci-dessus mentionnée.

Je saisis cette occasion pour prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) Namio Takagi
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon
en République du Cameroun

Son Excellence
Monsieur Jean-Marie Gankou
Ministre Délégué
Chargé du plan de Stabilisation
et de la Relance Economique
de la République du Cameroun

付表一
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十二年一月十三日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についてのカメルーン共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十六年十一月二十日 千九百九十七年 六月二十日	六八、〇一〇、三四〇円 六七、一三九、〇五七円
計		一三五、一四九、三九七円

付表二
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十二年一月十三日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についてのカメルーン共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十七年十一月二十日 千九百九十八年 六月二十日	六六、五四七、五四四円 六五、六八四、二五四円
計		一三二、二三一、七九八円

付表三
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十二年一月十三日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についてのカメルーン共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十八年十一月二十日 千九百九十九年 六月二十日	六五、〇八四、七四七円 六四、二二九、四五〇円
計		一二九、三二四、一九七円

Liste 1

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et l'intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord de prêt en Yens conclu entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 13 janvier 1983	le 20 décembre 1986 le 20 juin 1997	68.010.340 67.139.057
Total		135.149.397

Liste 2

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et l'intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord de prêt en Yens conclu entre les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 13 janvier 1983	le 20 décembre 1987 le 20 juin 1998	66.547.544 65.684.254
Total		132.231.798

Liste 3

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et l'intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord de prêt en Yens conclu entre les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 13 janvier 1983	le 20 décembre 1998 le 20 juin 1999	65.084.747 64.229.450
Total		129.314.197

カメルーンとの債務救済措置取極

付表四

繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十三年一月十三日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された番附に基づく内借款の供与についてのカメルーン共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十九年十二月二十日 二千年 六月二十日	六三、六二一、九五〇円 六二、八九〇、五五二円
計		一二六、五一一、五〇二円

付表五

繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十二年八月二十六日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された番附に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十六年十一月十五日 千九百九十七年 五月十五日	二、〇九九、六一九円 二、〇六五、三八六円
計		四、一六五、〇〇五円

付表六

繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十二年八月二十六日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された番附に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十七年十一月十五日 千九百九十八年 五月十五日	二、〇九九、六一九円 二、〇六五、三八六円
計		四、一六五、〇〇五円

二六六

Liste 4

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et l'intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Japon et le Fonds sur l'accord de prêt en Yens conclu entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 13 janvier 1983	le 20 décembre 1999	63.621.950
	le 20 juin 2000	62.890.552
Total		126.512.502

Liste 5

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de réajustement payable conformément aux contrats de réajustement des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 26 août 1992.	le 15 novembre 1996	2.099.619
	le 15 mai 1997	2.065.386
Total		4.165.005

Liste 6

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de réajustement payable conformément aux contrats conclus entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 26 août 1992	le 15 novembre 1997	2.099.619
	le 15 mai 1998	2.065.386
Total		4.165.005

付表七
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十二年八月二十六日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十八年十一月十五日 千九百九十九年 五月 十五日	二、〇九九、六一九円 二、〇六五、三八六円
計		四、一六五、〇〇五円

付表八
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十二年八月二十六日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十九年十一月十五日 二千年 五月 十五日	二、〇九九、六一九円 二、〇七六、七九七円
計		四、一七六、四一六円

付表九
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十五年三月三十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子及びその遅延利子	千九百九十六年十一月三十一日 千九百九十七年 六月 三十日	二、〇三〇、九三三円 一、九八〇、二六六円
計		四、〇一一、一九九円

(注) 前記の債務の額は、千九百九十七年九月三十日以前に生じた遅延利子の額を含む。

Liste 7

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rattachement payable conformément aux termes de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 26 août 1992	1e 15 novembre 1998 1e 15 mai 1999	2.099.619 2.065.386
Total		4.165.005

Liste 8

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rattachement payable conformément aux termes de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 26 août 1992	1e 15 novembre 1999 1e 15 mai 2000	2.099.619 2.076.797
Total		4.176.416

Liste 9

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rattachement payable conformément aux termes de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 30 mai 1995, et son intérêt de retard	1e 31 décembre 1996 1e 30 juin 1997	2.030.933 1.980.226
Total		4.011.159

* (Note) Cette somme comprend le montant d'intérêt de retard B la date du 30 septembre 1997

カメルーンとの債務救済措置取極

付表十

繰延債務の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
千九百九十五年三月三十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十七年十一月三十一日 千九百九十八年 六月 三十日	二、〇〇三、八五七円 一、九七一、一八六円
計		三、九七五、〇四三円

付表十一

繰延債務の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
千九百九十五年三月三十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十八年十一月三十一日 千九百九十九年 六月 三十日	二、〇〇三、八五七円 一、九七一、一八六円
計		三、九七五、〇四三円

付表十二

繰延債務の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
千九百九十五年三月三十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十九年十一月三十一日 二千年 六月 三十日	二、〇〇三、八五七円 一、九八二、〇七六円
計		三、九八五、九三三円

Table 10

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rachat/annuité payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 30 mars 1995	1e 31 décembre 1997 1e 30 juin 1998	2.003.857 1.971.186
Total		3.975.043

Table 11

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rachat/annuité payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 30 mars 1995	1e 31 décembre 1998 1e 30 juin 1999	2.003.857 1.971.186
Total		3.975.043

Table 12

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rachat/annuité payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 30 mars 1995	1e 31 décembre 1999 1e 30 juin 2000	2.003.857 1.982.076
Total		3.985.933

付表十三
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十五年三月三十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子及びその遅延利子	千九百九十六年一月三十日 千九百九十七年 六月 三十日	九、一〇七、四四九円 八、八八〇、〇五五円
計		一七、九八七、五〇四円

(注) 前記の債務の額は、千九百九十七年九月三十日以前に生じた遅延利子の額を含む。

付表十四
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十五年三月三十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十七年十二月三十一日 千九百九十八年 六月 三十日	八、九八六、〇二七円 八、八三九、五一五円
計		一七、八二五、五四二円

付表十五
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百九十七年十一月十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十八年 九月 三十日 千九百九十九年 三月 三十日	八、一八六、五二四円 一、三七七、〇三二円
計		九、五六三、五四二円

Liste 13

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rachat/annuité payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 30 mars 1995, et son intérêt de retard	le 31 décembre 1996 le 30 juin 1997	9.107.449 8.880.055
Total		17.987.504

*(Note) Cette somme comprend le montant d'intérêt de retard à la date du 30 septembre 1997

Liste 14

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rachat/annuité payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 30 mars 1995	le 31 décembre 1997 le 30 juin 1998	8.986.027 8.839.515
Total		17.825.542

Liste 15

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
L'intérêt de rachat/annuité payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 10 novembre 1997	le 30 septembre 1998 le 31 mars 1999	8.186.512 1.377.031
Total		9.563.543

カメルーンとの債務救済措置取極

付表十六

付表十六
繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
千九百九十七年十一月十日に日本国政府とカメルーン共和国政府との間で交換された書簡に基づくカメルーン共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	千九百九十九年九月三十日 二千年三月三十一日	一、三八四、五九七円 一、三七六、三五四円
計		二、七六〇、九五一円

二七〇

Liste 16

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (francs)
1/Indébité de rééchelonnement payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Fonds sur la dette publique du Japon échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Cameroun le 10 novembre 1997	le 30 septembre 1999 le 31 mars 2000	1.384.597 1.376.354
Total		2.760.951

二千十一年九月十五日	〇・二九パーセント
二千十二年三月十五日	〇・三六パーセント
二千十二年九月十五日	〇・四三パーセント
二千十三年三月十五日	〇・五一パーセント
二千十三年九月十五日	〇・六〇パーセント
二千十四年三月十五日	〇・六九パーセント
二千十四年九月十五日	〇・七八パーセント
二千十五年三月十五日	〇・八八パーセント
二千十五年九月十五日	〇・九九パーセント
二千十六年三月十五日	一・一〇パーセント
二千十六年九月十五日	一・二二パーセント
二千十七年三月十五日	一・三四パーセント
二千十七年九月十五日	一・四七パーセント
二千十八年三月十五日	一・六〇パーセント
二千十八年九月十五日	一・七四パーセント
二千十九年三月十五日	一・八九パーセント
二千十九年九月十五日	二・〇五パーセント
二千二十年三月十五日	二・二二パーセント
二千二十年九月十五日	二・三九パーセント
二千二十一年三月十五日	二・五七パーセント
二千二十一年九月十五日	二・七六パーセント
二千二十二年三月十五日	二・九六パーセント
二千二十二年九月十五日	三・一八パーセント
二千二十三年三月十五日	三・四〇パーセント
二千二十三年九月十五日	三・六三パーセント

カメレーンとの債務救済措置取極

0,29 pour cent	au 15 septembre	2011
0,36 pour cent	au 15 mars	2012
0,43 pour cent	au 15 septembre	2012
0,51 pour cent	au 15 mars	2013
0,60 pour cent	au 15 septembre	2013
0,69 pour cent	au 15 mars	2014
0,78 pour cent	au 15 septembre	2014
0,88 pour cent	au 15 mars	2015
0,99 pour cent	au 15 septembre	2015
1,10 pour cent	au 15 mars	2016
1,22 pour cent	au 15 septembre	2016
1,34 pour cent	au 15 mars	2017
1,47 pour cent	au 15 septembre	2017
1,60 pour cent	au 15 mars	2018
1,74 pour cent	au 15 septembre	2018
1,89 pour cent	au 15 mars	2019
2,05 pour cent	au 15 septembre	2019
2,22 pour cent	au 15 mars	2020
2,39 pour cent	au 15 septembre	2020
2,57 pour cent	au 15 mars	2021
2,76 pour cent	au 15 septembre	2021
2,96 pour cent	au 15 mars	2022
3,18 pour cent	au 15 septembre	2022
3,40 pour cent	au 15 mars	2023
3,63 pour cent	au 15 septembre	2023

カメルーンとの債務救済措置取極

二千二十四年三月十五日	三・八七パーセント
二千二十四年九月十五日	四・一三パーセント
二千二十五年三月十五日	四・四〇パーセント
二千二十五年九月十五日	四・六八パーセント
二千二十六年三月十五日	四・九七パーセント
二千二十六年九月十五日	五・二八パーセント
二千二十七年三月十五日	五・六一パーセント
二千二十七年九月十五日	五・九五パーセント
二千二十八年三月十五日	六・三二パーセント
二千二十八年九月十五日	六・六八パーセント
二千二十九年三月十五日	七・〇七パーセント

3,87	pour cent	au 15 mars	2024
4,13	pour cent	au 15 septembre	2024
4,40	pour cent	au 15 mars	2025
4,68	pour cent	au 15 septembre	2025
4,97	pour cent	au 15 mars	2026
5,28	pour cent	au 15 septembre	2026
5,61	pour cent	au 15 mars	2027
5,95	pour cent	au 15 septembre	2027
6,31	pour cent	au 15 mars	2028
6,68	pour cent	au 15 septembre	2028
7,07	pour cent	au 15 mars	2029

カメルーン側書簡

(カメルーン側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本大臣は、本日付けの閣下の次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(日本側書簡)

本大臣は、更に、閣下の書簡に述べられた了解をカメルーン共和国政府に代わって確認する光栄を有します。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに閣下に向かって敬意を表します。

千九百九十九年六月十八日にヤウンデで

カメルーン共和国

経済・大蔵大臣付安定化計画担当大臣

ジャン・マリ・ガンクウ

カメルーン共和国駐在

日本国特命全權大使 高木南海雄閣下

カメルーンとの債務救済措置取極

(Note camerounaise)

Yaoundé, le 18 juin 1999

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note de Votre Excellence en date de ce jour ainsi libellée.

"(Note japonaise)"

J'ai également l'honneur de confirmer, au nom du Gouvernement de la République du Cameroun, l'entente dont fait état la Note de Votre Excellence.

Je saisis cette occasion pour prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) Jean-Marie Gankou

Ministre Délégué

Chargé du Plan de Stabilisation

et de la Relance Economique

de la République du Cameroun

Son Excellence

Monsieur Namio Takagi

Ambassadeur Extraordinaire

et Plénipotentiaire du Japon

en République du Cameroun

(参考)

この取極は、我が国に対するカメルーンの債務の元本及び利子のうち一定のものにつき、その返済を繰り延べることについての両政府の了解を確認したものである。